

GUIDE DU RECRUTEMENT CDE D'UN(E) DOCTORANT(E)

Table des matières

I	INTRODUCTION	2
II	PROPOSITION D'UN PROJET DE DOCTORAT DANS LA CADRE DU CONCOURS CDE.....	2
1.	Dépôt d'un projet de recherche doctorale (PRD)	2
2.	Validation des projets doctoraux	2
III	MODE DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS.....	3
1.	Dossier de candidature et sélection des candidats auditionnés.....	3
2.	Audition des candidats.....	3
a.	Composition du jury	4
b.	Déroulement de l'audition	4
c.	Résultat des auditions et classement des candidates et candidats	4
d.	Information aux candidates et candidats.....	4
	Annexe 1– Calendrier concours CDE pour la rentrée 2026-2027	5
	Annexe 2 – Grille d'évaluation / rapport d'auditions.....	5

I INTRODUCTION

L'ED SIS ne se prononce ni sur le sujet ni sur le contenu scientifique des projets doctoraux. Elle intervient exclusivement **dans la procédure de sélection et de recrutement des doctorants**. La définition de la politique scientifique relative au choix des sujets relève des unités de recherche et/ou des financeurs (établissements accrédités, organismes de recherche, collectivités territoriales, appels à projets nationaux ou internationaux...).

L'ED SIS veille à ce que la procédure de recrutement garantisse la qualité et l'équité dans le recrutement des doctorants, en s'appuyant sur une procédure de sélection des candidates et candidats claire, publique et conforme à la politique OTM-R (recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite).

II PROPOSITION D'UN PROJET DE DOCTORAT DANS LA CADRE DU CONCOURS CDE

1. Dépôt d'un projet de recherche doctorale (PRD)

Le sujet de thèse est rédigé sous la responsabilité de la direction de thèse et/ou du responsable scientifique du projet finançant la thèse. Les propositions de projets doctoraux **sont déposées par le porteur du projet sur la plateforme Amethis** : <https://amethis.doctorat.org/>

Chaque offre de thèse doit comporter, a minima, le logo de l'établissement financeur et mentionner le lien vers la présente procédure.

Le porteur du projet doctoral veille à déposer son projet dans la campagne correspondante, notamment :

- la campagne Contrat Doctoral Etablissement (CDE) (calendrier en Annexe 1), financée sur dotation de l'État (MESRI).

La publication de l'offre de thèse doit être réalisée au moins 30 jours avant la sélection des candidats, en versions française et anglaise.

2. Validation des projets doctoraux

Les validations, **dans Amethis**, par l'unité de recherche et par l'ED SIS constituent des conditions préalables à la diffusion de l'offre de thèse.

Pour être validée par l'ED SIS, l'offre de thèse doit comporter des informations précises relatives aux éléments suivants :

- *Financement de la thèse* - celui-ci est obligatoire et doit préciser s'il est **acquis ou en attente**. Il doit garantir au doctorant un niveau minimal de ressources conforme à l'article 7 du règlement intérieur de l'ED SIS.
- *Respect des règles d'encadrement doctoral de l'ED SIS (article 11 du règlement intérieur)* - À ce titre, le porteur du projet doit notamment :
 - être titulaire d'une HDR (ou équivalent, ou bénéficier d'une dérogation accordée par l'établissement) ;
 - appartenir à une structure de recherche évaluée par le HCERES et rattachée à l'ED SIS ;
 - respecter les limites d'encadrement des doctorantes et doctorants.

Chaque sujet de thèse doit être rattaché à une spécialité de recherche portée par l'ED SIS (liste disponible sur le site de l'ED SIS). Cette spécialité correspond à la spécialité d'inscription du doctorant ou de la doctorante.

Chaque projet doctoral se voit attribuer une URL dédiée. Les projets ne sont pas automatiquement relayés vers des sites externes tels que EURAXESS, ABG, Redoc SPI ou la Plateforme Nationale du Doctorat (fonctionnalité en cours de développement sur Amethis). Il appartient donc aux porteurs de projet d'assurer une large diffusion de l'offre en indiquant systématiquement le lien vers l'URL de candidature sur Amethis.

Seules les candidatures déposées sur Amethis sont recevables.

III MODE DE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

1. Dossier de candidature et sélection des candidats auditionnés

Le **dossier de candidature** doit comporter : un curriculum vitae, une lettre de motivation ainsi que les relevés de notes de Master ou équivalent. Les coordonnées de personnes référentes peuvent être mentionnées dans le curriculum vitae.

Les **critères d'évaluation** pour la sélection des candidates et candidats auditionnés sont les suivants :

- les résultats académiques ;
- les motivations du candidat ou de la candidate ;
- l'adéquation du profil avec le projet doctoral.

Sur la base de l'examen des candidatures reçues, le porteur ou la porteuse du projet doctoral indique sur la plateforme **Amethis** si le dossier est **rejeté ou retenu** pour une audition. L'ED valide l'admissibilité des candidates et candidats retenus pour l'audition et indique sur Amethis la mention « **convoqué à l'entretien** ». Ces informations sont accessibles aux candidates et candidats via la plateforme, sans envoi automatique de courrier électronique.

Afin de faciliter le classement des candidatures déposées sur Amethis, le porteur ou la porteuse du projet doctoral peut attribuer une notation par étoiles à chaque candidature. Cette information n'est pas visible par les candidates et candidats.

Dans le cadre du concours Contrat Doctoral Etablissement (CDE), il est recommandé d'auditionner deux candidates ou candidats. À titre exceptionnel, ce nombre peut être porté à trois. L'audition d'un seul candidat ou d'une seule candidate reste possible, sous réserve de justification.

La convocation à l'audition est adressée par le porteur du projet doctoral ou par l'unité de recherche et doit être transmise au moins sept jours avant la date de l'audition. Elle précise les modalités de déroulement de l'entretien.

2. Audition des candidats

Les entretiens de recrutement sont organisés sous la responsabilité de la direction de l'unité de recherche. Cela comprend notamment : (i) l'établissement du planning des auditions, (ii) la convocation du jury et des candidates et candidats, (iii) la transmission du lien de visioconférence le cas échéant, (iv) ainsi que le partage des dossiers de candidature et du projet doctoral.

Les auditions peuvent se dérouler en présentiel ou par visioconférence. Elles peuvent être conduites en français ou en anglais.

a. Composition du jury

La composition du jury est la suivante :

- dans la mesure du possible, deux membres du conseil de l'École doctorale SIS ;
- un représentant de la direction de l'unité de recherche, non membre de l'encadrement doctoral ;
- les encadrants du projet doctoral peuvent également être présents lors de l'audition des candidates et candidats qu'ils présentent.

b. Déroulement de l'audition

La **durée** des auditions est fixée à 30 minutes par candidate ou candidat, réparties comme suit :

- 10 à 15 minutes de présentation du candidat ou de la candidate (parcours, présentation et projection dans le projet doctoral, projet professionnel), avec possibilité d'utiliser un support de type diaporama ;
- 10 à 15 minutes d'entretien avec les membres du jury.

Les **critères** principalement **évalués** lors de l'audition sont les suivants :

- le niveau scientifique ;
- l'adéquation du profil au projet doctoral ;
- l'appropriation du sujet ;
- la capacité d'intégration dans l'équipe d'accueil ;
- la motivation pour la recherche, la projection dans un doctorat et le projet professionnel.

c. Résultat des auditions et classement des candidates et candidats

Une grille d'évaluation, comportant les résultats des auditions et le classement des candidatures (Annexe 2), est remplie pour chaque projet doctoral. Cette grille est transmise par le représentant de l'unité de recherche à l'ED SIS pour validation par son Conseil. Le cas échéant, elle est également transmise par l'ED au Service de la Recherche de l'établissement financeur pour validation par l'établissement.

d. Information aux candidates et candidats

- La direction de l'ED SIS informe les candidates et candidats classés des résultats des auditions.
- Les candidates et candidats classés en première position disposent d'un délai de sept jours, à compter de l'envoi de l'email, pour accepter ou refuser l'offre de projet doctoral. Passé ce délai, ou en cas de refus, l'ED informera la candidate ou le candidat suivant dans le classement. Le même délai de réflexion lui sera accordé, et ce processus se poursuivra jusqu'à l'épuisement des candidatures retenues et classées.
- En cas d'acceptation du poste, un email détaillant la procédure d'inscription sera envoyé à la candidate ou au candidat.
- Si le projet doctoral n'est pas pourvu et que l'unité de recherche ne dispose pas de projets en liste complémentaire, une nouvelle campagne de recrutement peut être ouverte, en accord avec l'établissement financeur. Cette campagne peut porter sur le même projet ou sur un nouveau projet, à la discrétion du laboratoire. Les candidatures de cette nouvelle session doivent être traitées dans un délai de trois mois suivant le Conseil de l'ED ayant validé les auditions de la première session de l'année en cours.

Annexes

Annexe 1– Calendrier concours CDE pour la rentrée 2026-2027

Date d'ouverture de la plateforme pour dépôt des sujets CDE	15 décembre 2025
Date limite d'envoi à l'ED des sujets retenus par les Unités de Recherche	8 mars 2026
Date limite de candidature	8 avril 2026
Date limite de sélection des candidates et candidats pour les auditions	27 avril 2026
Auditions 1 ^{ère} campagne	15-23 mai 2026
Envoi des résultats à l'ED	22 mai 2026
Conseil de l'ED	27 mai 2026
Auditions 2 ^{nde} campagne (si nécessaire)	Avant fin juin 2026

Annexe 2 – Grille d'évaluation / rapport d'auditions

Merci d'utiliser le formulaire ci-après lors des auditions CDE

FICHE DE SUIVI AUDITIONS CONTRATS DOCTORAUX 2026

(A remonter à l'école doctorale à l'issue des entretiens)

Critères de recrutement

- Critère 1 : Niveau scientifique
- Critère 2 : Adéquation au profil
- Critère 3 : Appropriation du sujet
- Critère 4 : Motivation pour la recherche / projection dans un doctorat
- Critère 5 : Projet professionnel

Unité de recherche :

Projet doctoral (sujet) :

Financement(s) :

Candidats auditionnés

Prénom	NOM	Adresse courriel	Evaluation de la candidature au regard des critères de recrutement (note /4 pour chaque critère)				
			Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5

Classement par ordre de mérite

Rang	Prénom NOM	Appréciation à communiquer par mail aux candidates et candidats par l'Ecole doctorale : points forts/points faibles (deux à trois phrases)
1		
2		
3		
4		

Non classés

Prénom NOM	Appréciation à communiquer par mail aux candidates et candidats par l'Ecole doctorale : points forts/points faibles (deux à trois phrases)

Fait à Nantes, le

Les membres du jury :

Prénom NOM et signature	Prénom NOM et signature	Prénom NOM et signature

Fait à , le

La direction de l'ED :